

## Proposition de simplification du document unique

- *Limite de caractères pour certains champs:*
  - Lien, description du produit, description de la zone, pratiques œnologiques, conditions complémentaires
  - Mais possibilité de répéter ces champs autant que nécessaire (par exemple, un champ pour la catégorie "Vin de liqueur", un autre pour la sous-catégorie "Vin blanc", etc)

## Proposition de simplification du document unique (suite)

- *Création de champs structurés à choix multiples à propos:*
  - De la descriptions analytiques de produits;
  - Du rendements maximum
  - + les champs existants déjà sous cette forme

## Proposition de simplification du document unique (suite)

- *Création d'une section "Autres informations"*
  - Permet de communiquer à la Commission des informations utiles sans les intégrer au document unique
  - La modification ultérieure de ces informations n'implique pas de modification du document unique
    - *Donc*
    - ⇒ *Simplification des procédures administratives*
    - ⇒ *Modification ultra-mineure*

## Section "Autres informations"


- *Termes équivalents;*
- *Informations sur la procédure (base juridique, déclaration de conformité, etc);*
- *Identification du demandeur, de l'intermédiaire, des parties intéressées, des autorités compétentes et organismes de contrôles;*
- *Mentions traditionnelles utilisées;*

## Section "Autres informations" (suite)

- *Codes NUTS;*
- *Cépages secondaires;*
- *Pièces jointes (cahier de charges, cartes, réglementation, etc)*

## Délais de mise en œuvre

- *Disponible dans E-Caudalie en Novembre 2013*
- *Jusqu'au 30 juin 2014, la simplification du document unique n'implique pas de décision de la Commission (article 73, paragraphe 2 du R.(CE) 607/2009)*
- *Après le 30 juin 2014, l'article 118 Octodecies s'applique => Décision de la Commission*



### Migration des Documents Uniques existants

- *Les documents uniques déjà envoyés (en format PDF) ne seront pas modifiés;*
- *Les documents uniques en cours d'élaboration et les futures documents uniques seront automatiquement transformés en suivant certaines règles.*



### Règles pour la migration des Documents Uniques en cours d'élaboration

- *Certains champs "textuels" seront fusionnés en un champ:*
  - **Description organoleptique + Description analytique**
  - **Les trois champs relatifs au "Lien"**
- *Les champs dépassant la limite de caractères pourront être sauvegardés mais pas transmis à la Commission*
- *Par défaut, tous les cépages seront transmis comme "Cépages principaux"*